



Le répertoire sémantique du mot *paysage*

Guy Mercier^a

^a Département de géographie, Université Laval, Québec, Canada
Email: Guy.Mercier@ggr.ulaval.ca

Received: September 2016 – Accepted: October 2016

Résumé

Dans l'optique de comprendre l'objet et la portée de la norme paysagère, l'article étudie les significations que revêt le mot *paysage* dans les dictionnaires usuels. L'exercice porte sur le français, mais s'ouvre sur quelques autres langues naturelles (italien, espagnol, portugais, allemand et anglais). Considéré sur l'angle de l'origine du mot *paysage* et de la noèse (soit l'acte de penser) qui s'y rattache, cet inventaire lexical permet ensuite de distinguer le mot *paysage* lui-même de la chose que ce mot désigne et de l'idée qui le connecte à cette chose. S'il n'explique pas le rôle que tient la norme paysagère, un tel exercice offre au moins l'avantage d'établir le substrat sémantique de son répertoire.

Mots clés : Connotation, *Landscape*, *Landschaft*, Norme, *Paesaggio*, *Paisagem*, *Paisaje*, Paysage, Périphrase, Synonyme

1. Introduction

Le paysage est omniprésent. Peu importe où nous sommes, il suffit, pour y avoir accès, de regarder dehors, de mettre le pied à l'extérieur, de prendre le volant, de monter dans un autobus : il est là dans notre champ de vision et nous enveloppe (Corbin, 2001). Le paysage n'est alors rien d'autre que la surface terrestre au moment où, au contact du sol et du ciel, nous y posons l'œil¹. Dès qu'un tel regard s'engage, le

paysage nous apparaît² : il est, à cet instant, la face que nous présente la terre. Concentrés sur nos activités immédiates ou plongés dans nos pensées, il arrive que nous ne le remarquions pas. Il ne peut toutefois pas nous échapper complètement, sinon nous perdriions les repères indiquant où nous sommes, où nous allons, et à qui ou à quoi nous avons affaire. Si nous y accordons quelque attention, le paysage, au-delà des utiles indices géographiques qu'il nous fournit, peut susciter une émotion : nous

¹ Jean-Pierre Augoyard (1991) fut l'un des premiers à mettre en cause la primauté de la vision dans l'expérience paysagère. Si les autres sens y sont certainement pour quelque chose, il reste que le vocabulaire commun,

comme nous le verrons plus loin, insiste sur cette prépondérance.

² Le lecteur aura noté que nous utilisons l'orthographe rectifiée.

ressentons du coup, ne serait-ce que légèrement, un plaisir ou, au contraire, une aversion. À moins que cela soit de la curiosité ou de l'étonnement, de la réserve ou l'inquiétude. Si l'indifférence ne prend pas trop rapidement le relais, selon que nous trouvons le paysage beau ou disgracieux, attrayant ou triste, adéquat ou inapproprié, captivant ou lassant, un jugement peut suivre. Et si, dans la foulée, nous exprimons tout haut cet avis, notre commentaire s'ajoute à tous les autres que les paysages inspirent. Ainsi est-il répété à l'envi que certains d'entre eux sont remarquables. Sans être aussi admirables, d'autres, en raison de leur charme discret, de leur convenance ou de leur caractère distinctif, reçoivent également l'approbation. Tous ces paysages estimés peuvent de plus devenir source de motivation : nous voulons alors en être entourés, chez soi, au quotidien ou en voyage. Certains paysages, en revanche, nous semblent laids, déplaisants et inopportuns, au point, parfois, qu'il faut le clamer, les dénoncer et qu'il paraît préférable de les éviter, voire de les transformer ou du moins les dissimuler. Bref, quand le paysage ne nous laisse pas indifférents, nous pouvons lui reconnaître une valeur positive ou négative et, parfois, parler et agir en conséquence³.

La valeur du paysage est l'appréciation que nous avons de son état. Les motifs d'une telle appréciation n'ont pas à être explicites et élaborés, ni être cohérents ou constants. Ils peuvent tout aussi bien être invouables, irrationnels, triviaux, tendancieux et évanescents. Quelle qu'en soit la base, la valeur du paysage, surtout si elle influence la fréquentation des lieux ou anime un débat public, ne manque pas de préoccuper les gouvernements. En effet, conscients de l'opinion générale sur le paysage, de la bonne ou mauvaise disposition de la population à son égard et des revendications de différents groupes d'intérêt à son sujet, les gouvernements conçoivent souvent qu'à la

³ Dans *Le paysage* (2008), Michael Jakob, comme beaucoup d'auteurs, rappelle que cette propension est aujourd'hui particulièrement forte, ce qui témoignerait de la grande préoccupation paysagère de notre époque. Selon Augustin Berque (2016), le souci paysager est désormais d'autant plus fort que notre société actuelle est la cause même de ce que Maurice Bardet (1973) appelait naguère la *fin des paysages*.

valeur positive ou négative du paysage doit correspondre une norme pour le protéger ou le transformer. En se prolongeant de la sorte dans une norme paysagère, le paysage devient un objet politique, car, par-delà sa valeur, il porte, au nom du bien commun, une ambition⁴. Dans cette circonstance, il ne suffit plus de penser ou de dire si un paysage nous convient ou non. Encore faut-il estimer et soutenir qu'il est d'intérêt général de le conserver ou de le modifier. Ainsi, un paysage espéré se superpose au paysage réel, ce qui crée une tension quand, à des fins normatives, des mesures sont souhaitées ou adoptées pour accorder le second au premier, ne serait-ce que pour le préserver. Cette tension opère une surdétermination de l'être par le devoir-être⁵. Le paysage, dans ce contexte, ne se réduit pas à la face du monde que nous voyons et qu'éventuellement nous jugeons. Il est de surcroît ce dont le maintien ou l'avènement est souhaité, attendu, voire exigé. Le procédé, comme le soulignent Anne Cauquelin (2000) et Küster (2013), est probablement fort ancien. On peut même faire l'hypothèse qu'il est depuis toujours au fondement même de ce que l'on entend par paysage. Car il n'est pas interdit de penser que le paysage doive son existence à une norme (du moins à une impulsion normative) qui le précède, le fait advenir et assure sa perpétuation ou sa transformation⁶. S'il est impossible pour le moment de statuer sur l'hypothétique préexistence normative du paysage, il semble à tout le moins pertinent de retenir que tout paysage est mesurable à l'aune

⁴ La littérature sur la politisation actuelle du paysage est abondante. Parmi les titres les plus récents, on peut souligner celui de Mario Bédard (2009), *Le paysage, un projet politique*, dont on retiendra notamment le texte de Jacques Bethemont qui dégage bien les enjeux de toute politique paysagère.

⁵ Poussé à son extrême, le devoir-être paysager peut même, comme le montre Le Couédic (2002), *tuer* le paysage.

⁶ N'est-ce pas cette possible antériorité structurelle que, déjà au premier siècle de notre ère, Stace révélait dans son éloge de la villa sorrentine de Pollius Felix. En effet, devant la beauté du lieu, l'auteur des *Silves* s'exclamait : "*Quae rerum turba ! locine ingenium an domini mirer prius ?*" Publius Paninius Statius, *Silvae*, II, 2, v. 44-45.

d'une norme quelconque⁷. Notre époque en témoigne largement. En effet, au cours des dernières décennies, de nombreux gouvernements de tous niveaux ont entrepris de protéger, de mettre en valeur ou de créer des paysages. Certains États ont même promulgué des lois spécifiquement consacrées au paysage. C'est le cas de la France qui en 1993 adoptait la *Loi sur la protection et la mise en valeur des paysages* (Guttinger, 2007 ; Barrère, 2012). L'idée a aussi fait son chemin à l'échelle internationale, si bien que, depuis 1992, des paysages peuvent être ajoutés à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et qu'il existe, depuis 2002, une Convention européenne du paysage (Domon et Ruiz, 2015). Or une telle insistance mérite, à elle seule, qu'on prête attention à la question de la norme paysagère.

Toute norme, rappelait Hans Kelsen (1996), lie les êtres humains entre eux. Qu'on y adhère ou non, qu'on s'y plie ou non, le devoir-être qu'elle inspire ou impose modèle les rapports que chacun entretient avec les autres⁸. Car la norme est ce que l'État ou la société, par un moyen ou un autre, exige ou espère de chacun, de même qu'elle est ce que chacun peut exiger de l'État et espérer de la société. Cette exigence et cet espoir concernent une manière d'agir envers autrui, soit en respect des personnes elles-mêmes, soit par souci des biens auxquels ces personnes, individuellement ou collectivement, sont attachées. Or cette exigence ou cet espoir commande la définition de ce qui est en cause. On peut en effet supposer que la norme est d'autant plus effective que chacun comprend de quoi il en retourne. Ainsi en est-il du paysage quand il se conçoit dans l'horizon normatif. Le débat sur la définition du paysage est engagé de longue date au sein des sciences humaines et sociales, en géographie notamment⁹. Mais si la

science peut toujours aider à comprendre un terme, elle n'en efface pas le sens qu'on y donne dans la communication courante. D'où l'utilité, pour saisir l'objet et la portée de la norme paysagère, de considérer les différentes significations que revêt le mot *paysage* dans nos dictionnaires usuels. C'est l'exercice que nous proposons ici en ciblant d'abord le français et ensuite quelques autres langues naturelles, où le terme trouve une correspondance directe. Considéré sur l'angle de l'origine du mot *paysage* et de la noèse (soit l'acte de penser) qui s'y rattache, cet inventaire lexical permet ensuite de distinguer le mot *paysage* lui-même de la chose que ce mot désigne et de l'idée qui le connecte à chose. S'il n'explique pas le rôle que tient la norme paysagère, un tel exercice offre au moins l'avantage d'établir le substrat sémantique de son répertoire.

2. Le mot *paysage* en français

Dans son emploi actuel, le mot *paysage* est polysémique. Les dictionnaires usuels de la langue française y attribuent au moins six acceptions, qui sont autant de significations qui permettent d'en moduler l'utilisation.

ENCADRÉ 1

Le paysage comme œuvre ou genre artistique

1. "Tableau qui représente un paysage" (Littré, 1877).
2. "Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain" (Larousse, 1997).
3. "Dessin, tableau représentant la nature, un site naturel" (Antidote, 2016).
4. "Tableau représentant une certaine étendue de pays où la nature tient le premier rôle et où les figures d'hommes et d'animaux ne sont que des accessoires" (Robert, 1962).
5. "Tableau représentant la nature et où les figures (d'hommes et d'animaux) et les constructions ne sont que des accessoires" (Robert, 2008).
6. "Genre de peinture qui a pour objet la représentation des sites champêtres" (Littré, 1877).

⁷ La normativité paysagère n'est plus une question délaissée en sciences sociales. Plusieurs études y ont récemment été consacrées (Mercier, 2002, 2009, 2013), dont celle de Candau et al. (2011).

⁸ Comme François Brunet (2011, p. 173 et suiv.), il nous paraît essentiel de lier normativité et liberté.

⁹ La littérature à ce sujet est pléthorique. Mentionnons simplement, la contribution fondamentale de Claude Raffestin à cet égard, dont son *Dalla nostalgia del territorio al desiderio di paesaggio. Elementi per una teoria del paesaggio*.

2.1 Œuvre ou genre artistique

Dans sa première acception, le paysage est associé à l'art (encadré 1). Il est soit une œuvre d'art qui représente un site ou le genre artistique propre à cette œuvre. Selon cette acception, une œuvre d'art est désignée *paysage* en raison du sujet qu'elle représente. *Litttré* qualifie ce sujet en usant d'une formule en miroir¹⁰. En effet, il désigne le sujet sous le même nom que celui qui désigne l'œuvre qui en est la représentation : "un paysage est un tableau qui représente un paysage". Ainsi, le paysage est à la fois une chose et le reflet de cette chose dans une autre chose. Cette dualité sémantique du mot *paysage*, dans le contexte artistique, soulève un problème de fond : cette chose représentée artistiquement dans un tableau est-elle à priori un paysage ou l'est-elle parce que, justement, elle est artistiquement représentée ou représentable dans une œuvre ? Et si tel est le cas, quelle est la part de l'art dans la constitution du paysage, non pas seulement comme représentation d'une chose, mais aussi comme chose représentée dans une œuvre ou pouvant l'être ? En général, toutefois, les dictionnaires usuels évitent d'appeler indifféremment *paysage* la chose qui représente artistiquement et la chose qui est artistiquement représentée. Ils préfèrent nommer autrement cette chose que l'œuvre d'art appelée *paysage* met en image. *Litttré* lui-même précise par ailleurs que le genre artistique paysage a pour vocation "la représentation des sites champêtres". *Larousse* est moins spécifique en avançant qu'un paysage "est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain". Cet élargissement du sujet paysager au monde entier reste néanmoins minoritaire dans les dictionnaires. *Antidote* est même plus strict que *Litttré* en mentionnant qu'un paysage représente "la nature, un site naturel". *Robert* est plus nuancé quant au sujet d'un paysage : certes la nature y "tient le premier rôle", mais on peut y adjoindre, à titre d'accessoires, d'autres figures, tels des êtres humains, des animaux ou des constructions. Si on évite de la sorte de confondre en un même mot ce qui représente et ce qui est représenté, l'ambiguïté sur la

constitution artistique de ce qui est pris pour sujet de l'œuvre ne se dissipe pas pour autant. En effet, aussi réalistes soient-elles, la nature qu'on représente dans un tableau et les figures qu'on y ajoute à l'occasion n'en sont pas moins des éléments d'une composition. Or cette composition reste la prérogative de l'imagination de l'artiste ou des codes du genre artistique qu'il pratique. Si bien que la chose représentée (le paysage) n'a en la circonstance d'existence que dans l'œuvre (un tableau du genre paysage) qui la représente. Car finalement le paysage comme œuvre d'art n'est pas une pure représentation d'une chose qui, par ailleurs, existe indépendamment de l'œuvre qui la représente. Le paysage est une manière de représenter artistiquement le monde, du moins une de ces parties. Et cette manière tient dans le choix des figures, fondamentales ou accessoires, qu'on y intègre, et dans le rapport que, graphiquement, on établit entre ces figures. C'est pourquoi les dictionnaires portent par ailleurs attention à la façon même de représenter artistiquement le paysage. À cette fin, *Litttré* nomme quatre styles de paysage, alors que le *Robert* (1962) se limite à deux (encadré 2). L'existence de ces styles révèle que l'art a constitué des codes propres à guider la composition et l'interprétation des œuvres qui appartiennent au genre paysage. Or ces codes de composition et d'interprétation du paysage s'appliquent-ils seulement à la représentation artistique d'une chose, soit "un site naturel, rural ou urbain" pour reprendre l'expression du *Larousse* ? Ne peuvent-ils pas également s'appliquer à cette chose elle-même ? Autrement dit, le genre artistique du paysage n'aurait-il pas comme pendant une norme paysagère, avérée ou éventuelle, dirigeant la composition réalisée ou souhaitée des sites ? Si tel est le cas, le paysage serait autant une manière de représenter artistiquement le monde qu'une manière de le percevoir, de le concevoir et de l'aménager. Procédant par inclusion et exclusion, il ferait paraître ou non des figures, fondamentales ou accessoires, sur la surface terrestre comme il les fait apparaître ou non sur le tableau. Ainsi le miroir, dans la définition du paysage, serait davantage qu'un procédé littéraire. Il en serait, la réalité même, du moins on peut en faire l'hypothèse, puisqu'il y aurait paysage quand le site, dans sa composition actuelle ou souhaitée,

¹⁰ Selon Dupriez (1984, p. 293), le miroir est un procédé littéraire où "deux vocables du même lexème sont subordonnés l'un à l'autre".

est la représentation de sa propre représentation dans un tableau déjà réalisé ou à venir.

2.2 Format

En lien immédiat avec son sens artistique, le nom *paysage* désigne également un format, étiré à l'horizontale, de châssis pour un tableau. Ce format, qui sied au paysage, lui emprunte son nom. Par analogie, le mot désigne également un format d'imprimerie où la page, plus large que haute, s'étend sur une feuille couchée, par opposition au portrait, où la page, plus haute que large, demande que la feuille soit dressée. Dans les deux cas, le terme *paysage* concerne un cadre dont la forme est adaptée pour servir plus adéquatement le contenu, voire à en orienter l'interprétation.

ENCADRÉ 2

Les styles du genre paysage selon *Littre* [1 à 4] et *Robert* (1962) [5 et 6]

1. "Paysage historique, ou paysage antique, celui dans lequel sont représentés des personnages héroïques, mythologiques, un trait de l'histoire ou de la Fable, un souvenir de l'antiquité, etc. "
2. "Paysage mixte, paysage copié de quelque site ou paysage naturel, mais que l'artiste a modifié pour l'effet pittoresque "
3. "Paysage idéal, paysage qui est tout entier de l'invention du peintre "
4. "Paysage héroïque, paysage représentant un site choisi et noble, des temples, des ruines, des pyramides, etc. "
5. "Paysage historique, animé ou composé. Paysage plus ou moins idéal dans lequel figurent des personnages historiques ou mythologiques, des scènes de l'histoire ou de la fable "
6. "Paysage pur. Celui où la figure humaine est pratiquement exclue, et à plus forte raison toute scène narrative "

2.3 Site

Le mot *paysage*, dans une troisième acception, désigne simplement une "étendue de pays" (Robert, 1962). Alors que dans sa première acception, paysage est la représentation artistique d'une partie de la surface terrestre, elle est, dans cette acception, cette chose elle-même, sans qu'il soit question de sa représentation artistique. La coexistence de ces deux acceptions autorise lexicalement la formule en miroir du *Littre*, commentée plus haut : "un paysage est un tableau qui représente un paysage "

2.4 Vue

Selon une quatrième acception, paysage désigne la vue qu'un observateur a, à partir de la position qu'il occupe, de la surface terrestre. Dans ce contexte, le paysage se comprend comme une opération visuelle qui inclut l'acte de voir un site, le site qui ainsi est vu et la vision qui en résulte. Ainsi, le paysage est autant ce sur quoi porte le regard, c'est-à-dire le site lui-même (encadré 3, définitions 1 et 2), que le fait de le regarder (définitions 3 et 4) ou que ce que l'on en perçoit, c'est-à-dire son apparence (définition 5).

ENCADRÉ 3

Le paysage comme vue

1. "Étendue du pays que l'on voit d'un seul aspect" (*Littre*, 1877).
2. "Partie d'un pays que la nature présente à l'œil qui la regarde" (*Robert*, 1962) ; "partie d'un pays que la nature présente à un observateur" (*Robert*, 2008).
3. "Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : de ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées" (*Larousse*, 1997).
4. "Vue d'ensemble d'un site, d'une étendue de pays" (*Antidote*, 2016).
5. "Aspect de ce site, de cette étendue de pays" (*Antidote*, 2016).

2.5 Unité

Selon une cinquième acception, le paysage se conçoit comme étendue terrestre dotée d'une identité propre. Sous cette condition, paysage ne désigne pas une étendue quelconque de la surface terrestre, mais une dont on peut, d'une façon ou d'une autre, reconnaître l'unité en raison de la prépondérance de l'un de ses caractères. Ce caractère de premier plan fait de la portion de la surface terrestre où il se manifeste un paysage, ce que *Larousse* énonce en ces termes : "paysage : étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle".

2.6 Totalité

Qu'il réfère à une portion de la surface terrestre, à la représentation artistique que l'on en fait ou à la vue que l'on en a, le mot *paysage* concerne toujours plusieurs éléments géographiques formant un ensemble. Le paysage est en effet la totalité de ce que l'on montre d'un site (première acception), de ce qui s'y trouve (troisième acception) et de ce que l'on y voit (quatrième acception). Certes, on conçoit que des figures accessoires, pour reprendre l'expression, puissent en être exclues. Mais l'essentiel est qu'il ne cesse d'être un ensemble d'éléments, plus encore un ensemble organisé autour des figures fondamentales qui lui confèrent une identité propre. Partant de ce principe, on en est venu, par extension, à utiliser le mot *paysage* pour désigner, selon une sixième acception, tout type de totalité. Il permet alors de qualifier l'aspect général qu'épouse un ensemble, quel qu'il soit (encadré 4, définitions 1 à 3). Par exemple, il peut être question du paysage politique d'un pays à une certaine époque. En évoquant et en qualifiant – ne serait-ce que par des sous-entendus – la totalité en cause, on peut du coup situer un des éléments qui la composent. En effet, par le seul jeu de la comparaison d'un élément avec l'ensemble auquel il appartient, on peut caractériser cet élément, notamment pour évoquer l'effet qu'il produit sur cet ensemble ou, inversement, l'influence qu'il en subit. Ainsi, on peut mettre en contexte un parti politique en le comparant à tous ses concurrents, voire expliquer que son action est infléchie par cette

situation générale en même temps qu'elle la fait évoluer. *Litttré*, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, suggérait que ce sens figuré, de création récente, sert aussi à faire valoir par complaisance un élément au sein d'un tout (encadré 4, définition 4). Le but étant que l'élément en question fasse dans les circonstances "bon effet", à tout le moins en apparence. On peut par ailleurs se demander si cette complaisance ne serait pas dans une certaine mesure révélatrice d'un art paysager qui compte sur l'illusion créée par chaque détail (c'est-à-dire la figure qu'on inclut ou non dans le tableau) pour parvenir à ses fins.

ENCADRÉ 4

Le paysage comme totalité

1. "Aspect général" (*Robert*, 2008).
2. "Aspect d'ensemble que présente une situation : Le paysage politique du pays" (*Larousse*, 1997).
3. "Aspect général, situation globale dans un domaine" (*Antidote*, 2016).
4. "Fig. Familièrement (c'est une locution très récente). Cela fait bien dans le paysage, cela produit un bon effet. Elle a une grosse dot, cela fait bien dans le paysage. Je l'ai assuré de mon dévouement, cela fait bien dans le paysage" (*Litttré*, 1877).

3. En quelques autres langues naturelles

Comme bien d'autres langues, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le portugais ont des mots correspondant à *paysage*. Ces mots, comme en attestent les définitions citées dans l'encadré 5, sont eux aussi polysémiques et couvrent sensiblement le même champ sémantique que le français paysage. En effet, ces définitions, tirées de dictionnaires usuels, reprennent cinq des six acceptions du mot paysage en français. Leur lecture incite à revenir sur trois de ces acceptions.

ENCADRÉ 5

Le paysage selon quelques langues naturelles

1. Allemand : *Landschaft*

The FreeDictionary (<http://de.thefreedictionary.com/>)

- a) “ *Ein Teil eines Landes, das bestimmte Eigenschaften und Merkmale hat* ”.
- b) “ *Ein gemaltes Bild einer Landschaft* ”.
- c) “ *Ein Teil der Oberfläche der Erde (mit Vegetation und Häusern), so wie der Betrachter ihn sieht* ”.

2. Anglais : *Landscape*

Cambridge Dictionary (<http://dictionary.cambridge.org/us>)

- a) “ *A large area of countryside, usually one without many buildings or other things that are not natural* ”.
- b) “ *A view or picture of the countryside* ”.
- c) “ *The shape of the land and related features in a particular area* ”.
- d) “ *To landscape verb [T] to change the appearance of an area of land, esp. by planting trees, flowers, and other plants* ”.

Merriam-Webster Dictionary (<http://www.merriam-webster.com/>)

- a) “ *A picture representing a view of natural inland scenery* ”.
- b) “ *The art of depicting such scenery* ”.
- c) “ *The landforms of a region in the aggregate* ”.
- d) “ *A portion of territory that can be viewed at one time from one place* ”.
- e) “ *A particular area of activity : scene the political landscape* ”.

3. Espagnol : *Paisaje*

Diccionario de la lengua española de la Real academia española (<http://www.rae.es/>)

- a) “ *Parte de un territorio que puede ser observada desde un determinado lugar* ”.
- b) “ *Espacio natural admirable por su aspecto artístico* ”.
- c) “ *Pintura o dibujo que representa un paisaje* ”.

Vox-Larousse (<http://www.diccionarios.com/>)

- a) “ *Lugar que se considera digno de ser contemplado por ser muy bello* ”.
- b) “ *Configuración del terreno en un lugar determinado* ”.
- c) “ *Dibujo, pintura o fotografía que representa un paraje natural* ”.

4. Italien : *Paesaggio*

Dizionario italiano Olivetti (<http://www.dizionario-italiano.it/>)

- a) “ *Aspetto di un luogo che si abbraccia con lo sguardo* ”.
- b) “ *Pittura, fotografia che ha per soggetto un paesaggio* ”.
- c) “ *Particolare fisionomia di una regione determinata dalle sue caratteristiche fisiche, antropiche, biologiche, etniche* ”.

5. Portugais : *paisagem*

Dicionário Priberam da Língua Portuguesa (<https://www.priberam.pt/dlpo/paisagem>)

- a) “ *Extensão de território que se abrange com um lance de vista* ”.
- b) “ *Desenho, quadro, género literário ou trecho que representa ou em que se descreve um sítio campestre* ”.

Dicio. Dicionário Online de Português (<http://www.dicio.com.br/>)

- a) “ *Extensão territorial que a vista alcança* ”.
- b) “ *Reunião dos componentes e elementos naturais, ou não, observados a partir de um determinado lugar* ”.
- c) “ *Natureza, tipo ou característica de um espaço geográfico* ”.
- d) “ *Expressão artística (pintura, desenho, fotografia, gravura etc.) cujo tema é a natureza, as formas naturais, os ambientes do campo* ”.

3.1 Œuvre ou genre artistique (bis)

Landschaft (allemand), *landscape* (anglais), *paisaje* (espagnol), *paesaggio* (italien) et *paisagem* (portugais), désignent tous, comme en français, une œuvre ou un genre artistique (voir, dans l'encadré 5, les définitions : 1b, 2b, 2e, 2f, 3c, 3f, 4b, 5b et 5f). Cet art consiste à représenter graphiquement une partie de la surface terrestre ou à la suggérer à travers une image. Cet espace géographique, l'anglais le qualifie parfois, en ce contexte, de *scenery*, mot que l'on traduit généralement en français par paysage (2e et 2f : "*landscape : a picture representing a view of natural inland scenery; the art of depicting such scenery*"). La définition artistique du mot *landscape* appelle, en la circonstance, un synonyme pour distinguer la chose (*scenery*) de sa représentation artistique. Le procédé indique que l'acte de représentation (*representing, depicting*) est l'élément-clé de l'art du paysage. Une définition, en espagnol et en italien, renonce, comme *Litttré* (encadré 1, définition 1), au recours à la synonymie et énonce, dans une formule en miroir, qu'un paysage est une image qui a pour sujet un paysage : "*paisaje : pintura o dibujo que representa un paisaje*" (3c); "*paesaggio : pittura, fotografia che ha per soggetto un paesaggio*" (2b). Comme en français, une telle formule souligne le fait que la représentation graphique d'un site est en quelque sorte plus importante que le site lui-même. En effet, on peut, dans un paysage, ne pas connaître ou reconnaître le site représenté. Ou encore, la représentation peut déroger à la physionomie réelle du site, voire en créer une sans chercher à imiter un site réel. Quoi qu'il en soit, l'objet du paysage en l'occurrence réside d'abord et avant tout dans l'image produite (sa qualité intrinsèque et l'effet qu'elle produit) et moins dans le site qui en est le sujet.

3.2 Site (bis)

Les mêmes langues naturelles définissent également le paysage comme étant une partie de la surface terrestre (1c : "*Ein Teil der Oberfläche der Erde*"), quitte à confiner cette partie à la campagne (2a : "*a large area of countryside*"). Selon cette acception, le paysage

concerne plus spécifiquement les caractères propres du site en question (4c : "*particolare fisionomia di una regione determinata dalle sue caratteristiche fisiche, antropiche, biologiche, etniche*"; 5e : "*natureza, tipo ou característica de um espaço geográfico*"), et, au premier chef, son aspect (3e : "*configuración del terreno en un lugar determinado*"; 2c : "*the shape of the land and related features in a particular area*"), notamment son relief (2g : "*the landforms of a region*").

3.3 Vue (bis)

Comme en français, un site est appelé *paysage* parce qu'il est offert à la vue (4a : "*Aspetto di un luogo che si abbraccia con lo sguardo*"; 5a : "*Extensão de território que se abrange com um lance de vista*"). Dans cette acception, le paysage n'existe que parce qu'une personne en est l'observateur ou le spectateur (1c : "*Betrachter*"). Ainsi, le site devient un paysage à la condition qu'une personne en ait une expérience visuelle. C'est pourquoi le lieu et le moment où se réalise cette expérience sont tout aussi déterminants, dans la définition du paysage, que le site observé (2k : "*a portion of territory that can be viewed at one time from one place*"; 3a : "*parte de un territorio que puede ser observada desde un determinado lugar*"). Autrement dit, au site observé, s'adjoint, pour qu'il y ait paysage, un site d'observation. Il reste, comme l'espagnol le précise, qu'un site observé, pour mériter le titre de paysage, doit posséder quelque valeur esthétique. Car pour transformer une personne en spectateur, encore faut-il, précise-t-on, que le site observé soit beau (3d : "*Lugar que se considera digno de ser contemplado por ser muy bello*"), qu'il ait un "aspect artistique" (3b : "*espacio natural admirable por su aspecto artístico*"). Sinon, le site ne pourrait déclencher le regard autrement qu'à des fins de repérage et encore moins susciter l'admiration. Par conséquent, pour attirer l'attention, pour être contemplé et reproduit en image, le site doit, en lui-même, être remarquable. Mais, à la vérité, cette qualité appartient-elle vraiment au site ? Si un site est admirable, n'est-ce pas plutôt en raison de l'admiration que, par inclination ou par imitation, le spectateur lui porte ? Il reste qu'un

site peut être, comme maint jardin d'agrément, l'œuvre d'un artiste et acquérir, par ce geste, une qualité esthétique qui lui appartient en propre. De plus, il n'est pas interdit de penser que l'être humain, quand il se résout à écouter son âme foncièrement poétique, transforme le territoire qu'il aménage en œuvre d'art, du moins qu'il y ajoute immanquablement une touche artistique. C'est pourquoi il est difficile de nier qu'un site ne puisse, grâce aux soins qu'on lui prodigue, revendiquer un "*aspetto artistico*" qui le rendrait "*bello*", ne serait-ce qu'aux yeux de quelques-uns. Que dire, toutefois, de l'*espacio natural*? Comment peut-il être, en soi, "*admirable por aspecto artistico*"? Si la nature est libre de toute action humaine, il faut dans ce cas imaginer que, née d'un créateur surnaturel artistiquement doué, elle soit capable de subjuguier le mortel qui se donne la peine d'en découvrir l'immanente beauté. Toutefois, comme ce créateur putatif est impénétrable, il ne reste, pour expliquer comment un *espacio natural* devient admirable *por su aspecto artistico*, que cette seule admiration que porte l'être humain au spectacle du monde. À moins que cette nature qui mérite le nom de *paysage* ne soit qu'illusion. N'est-ce pas ce que suggère la langue anglaise qui n'hésite pas à faire de *landscape* un verbe afin de désigner l'action de changer l'apparence d'une partie de la surface terrestre en y intégrant des éléments naturels (2d : "*to landscape : to change the appearance of an area of land, esp. by planting trees, flowers, and other plants*")? La nature, dans cette perspective proprement paysagère, n'est-elle pas en effet qu'apparence, parce que création humaine qui tient à l'implantation réussie de figures naturelles, notamment des arbres et des fleurs? La version française du même verbe ne contredit pas l'hypothèse : "Paysager : aménager (un site) à la façon d'un paysage naturel" *Antidote* (2016). Ainsi, l'action en question consisterait à conférer à un site une apparence naturelle, comme si la nature, ou plutôt l'idée que l'on s'en fait, était à la fois la cause et l'effet de l'acte paysager.

4. Le nom

Au-delà de ce que lui réserve le lexique contemporain, le mot *paysage* se comprend aussi grâce à l'étymologie. Apparaissent sous cet angle une autre série de nuances qui invitent à penser le paysage tels une action, une collection et un état.

4.1 Art de représenter un pays

Le nom commun *paysage* apparut au XV^e siècle pour nommer l'art du "tableau représentant un pays" (Dauzat et al., 1971, p. 545). Il fut forgé en assemblant le substantif *pays* (*pais* selon l'ancienne graphie) et le suffixe *-age*. Dérivé du latin *pagus*, que l'on traduit par *bourg, village, canton, district* voire *ville* (Gaffiot, 2000, p. 1118), *pais*, en vieux français, voulait alors dire *région, contrée* (Dauzat et coll., 1971, p. 545). Greimas (2012, p. 434) précise que *pais*, à partir du XIII^e siècle, signifiait également *pays natal*, ce qui suggère que la région ou la contrée en question doit se concevoir comme un milieu où habitent et d'où proviennent des gens (en latin *pagensis*, habitant du pays). Ce sens est toujours actuel puisque *pays*, selon une récente édition du *Larousse*, désigne une "région envisagée au point de vue d'une certaine identité ou communauté d'intérêts de ses habitants". Ajouté à *pays*, le suffixe *-age* indique qu'un art (l'œuvre et le geste qui la crée) offre à voir une image du monde. Non pas le monde dans son entièreté, mais une portion à la fois et un tableau après l'autre, si bien que l'on peut supposer que cet art de figurer le monde consiste notamment à composer des unités géographiques cohérentes. L'enjeu étant que l'œuvre, tout en répondant à des critères stylistiques, soit fidèle à l'identité du pays, c'est-à-dire à ce qui fait que ce pays est lui-même et pas autrement. À moins que ce soit l'inverse et qu'il faille que le pays acquière, grâce à l'art paysager, l'identité qui lui manque ou qui est en mal d'affirmation.

4.2 Pays et paysage

L'originelle définition de *paysage*, à caractère artistique, s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, un récent *Larousse* précise que le mot *paysage* veut dire : "peinture, gravure ou dessin¹¹ dont le sujet principal est la représentation d'un site¹² naturel, rural ou urbain". Mais ce sens primitif et toujours actuel n'est plus unique, puisque paysage, à notre époque, désigne autant la représentation d'un site que le site lui-même. En effet, comme le note le *Robert* en 1962, le paysage est aussi, selon une autre acception du mot, "une étendue de pays". Cette définition remonte au XVI^e siècle, quand le mot *paysage* prit également le sens de "coin de pays" (Dauzat et al., 1971, p. 545). Dans cette acception, la distinction entre les mots *pays* et *paysage* sert à signifier, avec le premier, une plus grande étendue, et, avec le second, un découpage géographique plus fin.

4.3 Paysage : Action, collection, état

4.3.1 Action : aspect

Selon *Grevisse* (1980, p. 100), le suffixe *-age* "marque une collection d'objets de même espèce, un état, une action ou le résultat de cette action". Au XV^e siècle, quand apparut le mot *paysage*, ce suffixe indiquait que le paysage est le résultat d'une action (la représentation graphique) portant sur une chose (le site représenté). Qu'en est-il maintenant que le paysage n'est plus seulement une représentation du monde, mais aussi le monde lui-même, du moins une partie de celui-ci ? Une première interprétation, en lien avec le caractère à l'origine artistique du mot, est que *paysage* se rapporte plus spécifiquement à l'aspect du

¹¹ On pourrait ajouter la photographie à cette liste.

¹² Dans cette définition actuelle, le mot *site* se substitue à *pays* pour indiquer la partie du monde que l'art représente sous forme de paysage. Cette substitution s'explique par le fait qu'aujourd'hui le mot *pays* désigne plutôt une vaste entité géographique, la plupart du temps assimilée au territoire et aux habitants d'un État souverain, alors que le pays, tel que l'on concevait jadis, était de taille plus réduite, d'où le terme *site* qu'on lui préfère dorénavant.

monde, de chacun des sites qui le composent. *Litré*, par exemple, donne la définition suivante du mot *paysage* : "Étendue du pays que l'on voit d'un seul aspect". *Robert*, de son côté, mentionne cette acception : "partie d'un pays que la nature présente à un observateur", ou encore, dans son édition originale : "Partie d'un pays que la nature présente à l'œil qui la regarde". Cette signification retient du sens primitif du mot *paysage* l'idée d'une image du monde. L'image en question n'est cependant plus celle produite spécifiquement par la peinture, la gravure, le dessin ou la photographie ; elle est plutôt celle que toute personne perçoit en regardant le monde. Ainsi, à notre époque, le paysage, selon cette acception, suppose simplement la présence d'un observateur, peu importe qu'il soit artiste et qu'il en résulte une œuvre. Il suffit, pour qu'il y ait paysage, que, par le regard, une représentation de la surface terrestre se forme dans l'esprit d'un observateur. Cette représentation acquiert du coup une existence en soi, devient susceptible d'un jugement de valeur et se prête à une éventuelle action.

4.3.2 Collection : ensemble

Suivant le principe que le suffixe *-age* évoque une collection, une seconde interprétation veut que le paysage ne soit pas seulement un site spécifique (un coin de pays), mais la totalité des sites (l'entière du pays), comme le feuillage équivaut à l'ensemble des feuilles d'un arbre, voire de plusieurs arbres ou encore de tous. Mais alors que les mots *feuille* et *feuillage*, en existant séparément, indiquent nettement la distinction entre le particulier et le général, le mot *paysage*, en désignant indistinctement l'élément et le tout, absorbe ces deux niveaux et, selon le contexte, les exprime tour à tour ou, au contraire, les confond.

4.3.3 État : identité

Considérant que la quantité inhérente à une totalité correspond en même temps à une qualité que partagent ou que constituent, en étant ensemble, tous ses éléments, on peut, selon une troisième interprétation, concevoir le paysage comme un attribut fondamental d'un site, voire

comme son facteur constitutif. Dans cette perspective, un site doit son existence au fait qu'un paysage lui confère une unité. Le paysage est ce qui permet de l'identifier. Sinon, le site ne serait qu'une étendue spatiale indéfinissable. C'est pourquoi *Larousse* définit le paysage comme étant l'identité que l'on reconnaît à un site : "Paysage : étendue spatiale [...] présentant une identité visuelle ou fonctionnelle : paysage forestier, urbain, industriel". Or l'identité en question exige que le paysage soit posé comme une essence incarnée dans la substance même du site. Autrement dit, il y a paysage quand les éléments présents sur le site (sa substance, géographique en l'occurrence) forment un tout cohérent. Cette cohérence étant le principe de l'essence paysagère qui fonde son identité. Dans ces conditions, un paysage forestier, pour reprendre un des exemples du *Larousse*, ne correspond pas nécessairement à un site dont la substance se limite à l'élément forestier. Certes, cet élément doit être présent, mais d'autres n'ont pas à être exclus pour autant. Il suffit que, par la manière dont il s'assemble au reste, l'élément forestier y donne le ton. L'essence paysagère d'un site tient donc à l'agencement des éléments qui composent sa substance. Tant que cet agencement perdure, même quand sa substance est modifiée, le site conserve son identité et demeure solidaire de son paysage. Si, toutefois, les modifications déstructurent l'ensemble, le site se désolidarise du paysage qu'il avait jusque-là donné à voir et qui définissait son identité. D'où la tentation, parfois, de se contenter des apparences pour préserver au site le paysage qui, avant que des modifications ne le perturbent, lui semblait indissociable, voire indispensable.

5. La chose

Le mot *paysage* est un nom commun. Or un nom commun désigne une chose. Que retenir alors du paysage en tant que chose ? En soulevant cette question, l'étymologie évolue vers l'étude de la noèse, c'est-à-dire de l'acte de penser le paysage.

5.1 Individualité et généralité

Une chose est un élément du monde dont la réalité est à la fois susceptible d'individuation et de généralisation. C'est pourquoi le paysage est autant une chose qui est devant nous dans l'instant immédiat et que toute autre chose que l'on peut désigner de même. Par opposition, un être, du moins dans l'acception que nous retenons dans le présent contexte, est ce qui n'est pas généralisable en raison d'une individuation radicale et absolue, d'où le nom propre qui lui est réservé¹³. Le nom commun désigne la chose autant dans son individualité que dans sa généralité. Ainsi, le nom *paysage* s'applique à la fois au site spécifique dont on fait au présent l'expérience et à tous les autres dont, au même moment, on se rappelle, connaît ou suppose l'existence. Autrement dit, un nom commun, qu'il s'agisse de paysage ou d'un autre, assigne une essence (ce qui permet de concevoir qu'une chose est la chose qu'elle est et non pas une autre) à une substance (ce dont on fait l'expérience) et permet de penser que d'autres substances, tout aussi réelles même si on n'en fait pas immédiatement l'expérience, correspondent à cette essence. Ceci étant dit, il n'est pas interdit de concevoir un paysage tel un être et, en conséquence, le désigner sous un nom qui lui est propre. Québec par exemple, qui est une ville, mais aussi un paysage, dont on peut dire qu'il est unique, puisqu'il n'existe aucune ville identique ailleurs dans le monde. Ce statut d'être découlerait par conséquent d'une individuation radicale et absolue du paysage qui le rendrait irréductible à aucun autre, de sorte que l'on ne pourrait préserver sa spécificité seulement en lui conservant les attributs communs à tous les paysages.

¹³ Il reste qu'un même élément du monde peut être à la fois une chose et un être, si bien qu'il peut être désigné à la fois par un nom commun et par un nom propre. Par exemple, un chien est une chose étant donné qu'il possède sa propre individualité (un chien est toujours différent d'un autre chien) et qu'il appartient à un groupe partageant les mêmes caractères (les attributs communs faisant qu'une série d'individus forment la même sous-espèce animale, en l'occurrence *Canis lupus familiaris*), alors que Rex, le chien du voisin, est un être.

5.2 Fait et phénomène

Les vertus du nom commun font que le paysage, à titre de chose individuée et généralisée, est en même temps un fait et un phénomène (Nadeau, 1999, p. 60). Un fait est la manifestation d'une chose. Du point de vue humain, il repose sur l'expérience. Ainsi, en étant présente sur un site, une personne en perçoit le paysage. Le paysage est alors un fait. Il y a phénomène quand un lien est établi entre différentes manifestations de la même chose. Car le phénomène est la récurrence de faits de même nature. Il n'est par conséquent pas soumis à la contrainte spatiotemporelle du fait, dont l'occurrence est toujours liée à un moment et à un lieu précis. Posant que le paysage soit un phénomène, une personne, comme d'autres avant ou après elle, peut se rendre sur un site pour en percevoir le paysage. Dans cette perspective phénoménale, le paysage est dès lors posé comme une essence qui est en quelque sorte imposée à la substance du site visité.

5.3 Dualité noétique

Sous l'angle de la noèse, la différence entre fait et phénomène est fondamentale. On peut expliquer un fait par des causes qui lui seraient spécifiques. En revanche, le phénomène suppose que les faits qui lui donnent sa réalité relèvent d'une seule et même cause, produisent le même effet ou présentent un quelconque caractère uniforme. Ainsi, une des difficultés de l'analyse du paysage est de faire la part entre deux types de causalités : celles faisant que la substance du site détermine le paysage et celles faisant que l'essence du paysage détermine le site. Le premier type tend à l'explication factuelle et la seconde, à l'explication phénoménale. Or cette dualité épistémologique devient dilemme quand il faut caractériser un paysage pour en déduire, aux fins de sa protection ou de son amélioration, une norme. La question, en l'occurrence, est de savoir si l'on préfère agir en faveur du paysage dont on fait l'expérience dans un site (approche factuelle) ou encore du paysage dont on pense ou veut faire l'expérience dans un site (approche phénoménale).

6. L'idée

Le paysage, en tant que chose, est à la fois un fait et un phénomène. Or ce fait et ce phénomène peuvent être évoqués dans la langue autrement que par le vocable *paysage*. Cela tient à l'idée qui, en plus de souder une chose et un mot, permet d'évoquer cette même chose en d'autres mots.

6.1 Correspondance langage-réalité

Lorsque l'on prononce ou entend un nom commun, on pense d'emblée à la chose qu'il désigne. Ce lien immédiat entre un nom commun et une chose réside en une idée. Les idées sont ce qui, dans l'esprit humain, coordonne dans la pensée le langage et la réalité, c'est-à-dire l'ensemble des choses et des êtres. Elles mettent de l'ordre en établissant entre les noms et les entités réelles une correspondance stable qui autorise l'apprentissage et facilite la communication. Ainsi, dès lors qu'un interlocuteur a appris que *paysage* est un nom donné à cette chose qu'est une partie du monde extérieur que le regard humain englobe, il suffit de prononcer ce nom pour qu'il sache de quelle chose il est question. Pour la même raison, il suffit de lui indiquer cette chose pour qu'il puisse la nommer *paysage*.

6.2 Synonymie et polysémie

L'idée, élément fondamental de la noèse, consiste à savoir ce à quoi (chose ou être) un nom correspond dans la réalité en lui attribuant une définition. Bien entendu, cette définition peut être plus ou moins nette, de sorte qu'on peut errer. En mal d'une idée claire, la pensée vacille. Deux difficultés, qui ressortent de l'incompétence, contribuent à ce vacillement. Une première incompétence explique qu'une personne peut ne pas ou mal connaître ce que signifie le mot *paysage*. Une seconde fait qu'une personne peut ne pas, sinon difficilement, reconnaître une chose que l'on nomme *paysage*. Cela permet de comprendre que l'idée, c'est-à-dire l'association d'un nom à une entité réelle, relève, chez la personne, d'un apprentissage. Or cet apprentissage est acquisition d'un savoir qui participe de la culture propre à une société. C'est

pourquoi le vacillement de la pensée relativement à une idée peut également être éprouvé collectivement. On peut s'en désoler et espérer plus de clarté, mais on peine par ailleurs à imaginer que, dans nos langues naturelles historiquement et socialement si riches, une chose n'ait qu'un seul nom et qu'un nom n'ait qu'une seule définition. Aussi faut-il s'accommoder de la synonymie et de la polysémie. La synonymie veut, par exemple, que *scenery* puisse être utilisé pour signifier la même chose que *landscape*. La polysémie, pour sa part, fait que le mot *paysage*, comme il a été mentionné plus haut, a plusieurs acceptions, dont celles qui lui valent de désigner tout autant une chose que l'image de cette chose. Si l'idée à laquelle se rattache le mot *paysage* peut s'en trouver brouillé, elle n'en gagne pas moins en nuance et en profondeur, du moins quand on y voit la possibilité de préciser notre pensée pour l'adapter aux circonstances.

6.3 Connotation et périphrase

Médiateur entre le langage et la réalité, l'idée l'est également entre les langues naturelles. Elle permet par exemple d'associer le mot français *paysage*, à l'anglais *landscape*, à l'allemand *landschaft*, à l'espagnol *paisaje*, à l'italien *paesaggio*, au portugais *paisagem*, etc. Ce foisonnement nominatif s'orchestre autour d'une seule idée en même temps que chaque langue naturelle tend à soumettre la définition du mot qui lui correspond à des conditions spécifiques. Ces inflexions définitoires témoignent d'autant de cultures qui, en étoffant l'idée que nous nous faisons du paysage, enrichissent la pensée et qui, à l'opposé, contribuent, si elles sont négligées ou mal considérées, à son vacillement. Il reste que certaines langues n'ont pas de mot spécifique pour exprimer l'idée que porte, en français, le terme *paysage*. On peut alors supposer que cette idée n'a pas, a peu ou a moins de résonance dans la culture dont ces langues se font l'écho. Ce serait toutefois négliger le fait que le langage peut transmettre une idée en recourant simplement à la connotation ou à la périphrase. Grâce à la connotation, le vecteur langagier de l'idée est un mot dont la définition première (dénotation) est infléchiée à cette fin par le contexte d'énonciation. Ainsi, le mot latin *locus*, dont l'acception première est de désigner une

partie de la surface terrestre (c'est-à-dire un lieu, un endroit, une place), exprime souvent, par exemple chez Stace dont il a été question plus haut, ce que l'on peut aujourd'hui nommer *paysage*. Avec la périphrase, l'idée se manifeste dans le langage à travers non pas un seul mot, mais plusieurs. Formant une expression, ces mots assemblés adoptent un sens spécifique. C'est le cas, par exemple, quand le législateur québécois utilise l'expression "partie du territoire présentant un intérêt esthétique" (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, art. 5) pour désigner une chose que ses commentateurs n'hésitent pas pour leur part à nommer tout simplement *paysage*.

7. Conclusion

La formulation, la mise en œuvre ou la contestation d'une norme témoigne toujours d'une orientation définitoire spécifique. C'est pourquoi l'étude de toute norme paysagère commande une réflexion sur le sens que cette norme, en suivant le vocabulaire usuel ou savant, accole au mot *paysage*, de même qu'aux synonymes, aux connotations et aux périphrases qu'elle emploie pour en évoquer l'idée. Mais l'enjeu de la norme, qu'elle soit paysagère ou non, n'est pas purement sémantique ou plus largement discursif. La norme, plus encore, engage des personnes les unes envers les autres. Ainsi reste-t-il à comprendre comment cette chose que l'on nomme ou peut nommer *paysage* concerne-t-elle, quand elle est saisie par la norme, les êtres humains, et comment, dans cette même condition, compose-t-elle avec les territoires que ces êtres occupent et les biens qu'ils y disposent.

Bibliographie

1. *Antidote*, Dictionnaire français, 2016.
2. Augoyard J. F., "La vue est-elle souveraine dans l'esthétique paysagère?", *Le Débat*, 65, 1991, pp. 51-58.
3. Bardet M., *La fin du paysage*, Paris, Anthropos, 1973.
4. Barrière O., "Le paysage façonné par le droit, entre la rationalité du droit positif et l'empirisme culturel juridique", *VertigO* –

- la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14, 2012, <http://vertigo.revues.org/12482>.
5. Bédard M. (Ed.) *Le paysage, un projet politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009.
 6. Berque A., *La pensée paysagère*, Bastia, Éditions Éoliennes, 2016.
 7. Bethemont J. " Les paysages au risque des politiques ", Bédard M. (Ed.), *Le paysage, un projet politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, pp. 163-188.
 8. Brunet F., *La normativité en droit*, Paris, Mare et Martin, 2011.
 9. Candau J., Aznar O., Guérin M., Michelin Y. and Moquay P., " L'intervention publique paysagère comme processus normatif ", *Cahiers d'économie et sociologies rurales*, 84-85, 2007, pp. 167-190.
 10. Cauquelin A., *L'invention du paysage*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.
 11. Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 2002.
 12. Corbin A., *L'homme dans le paysage*, Paris, Textuel, 2001.
 13. Dauzat A., Dubois J. and Mitterand H., *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, Paris, Larousse, 1971.
 14. *Dictionnaire Littré*. Originellement paru de 1873 à 1877, <http://www.littre.org/>.
 15. Domon G. et Ruiz J., " La convention européenne des paysages : quels enseignements pour le Québec ? ", *VertigO — la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2015, <http://vertigo.revues.org/15367>.
 16. Dupriez B., *Gradus. Les procédés littéraires*, Paris, Éditions 10/18, 1984.
 17. Gaffiot F., *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 2000.
 18. Grand usuel Larousse. Dictionnaire encyclopédique, Paris, Larousse-Bordas, 1997, Cinq tomes.
 19. Greimas A. J., *Le dictionnaire de l'ancien français*, Paris, Larousse, 2012.
 20. Grevisse M., *Le bon usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui* (onzième édition), Paris et Gembloux, Duculot, 1980.
 21. Guttinger P., " Approche du paysage en droit français ", *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 84-85, 2007, pp. 11-60, <https://ideas.repec.org/a/rae/jouces/v84-85y2007p11-60.html>.
 22. Jakob M., *Le paysage*, Gollion, Infolio, 2008.
 23. Kelsen H., *Théorie générale des normes*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.
 24. Küster H., *Petite histoire du paysage*, Strasbourg, Circé, 2013.
 25. Lalande A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.
 26. Le Couédic D., " Le paysage tué par ceux-là mêmes qui l'adoraient ", *Cahiers de géographie du Québec*, 46, 129, 2002, pp. 281-297, <https://www.erudit.org/revue/cgq/2002/v46/n129/023055ar.pdf>.
 27. Loi n.93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques, *Journal officiel de la République française*, 7, 1993, p. 503.
 28. Mercier G., " La norme paysagère. Réflexion théorique et analyse du cas québécois ", *Cahiers de géographie du Québec*, 46, 129, 2002, pp. 357-392, <http://www.erudit.org/revue/cgq/2002/v46/n129/023059ar.pdf>.
 29. Mercier G., " Incommensurable, irréductible et immédiat paysage ", Bédard M. (Ed.), *Le paysage, un projet politique*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, pp. 189-196.
 30. Mercier G., " Le drame du paysage ", Paquet S. and Mercier G. (Ed.), *Paysage, entre art et politique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, pp. 127-153.
 31. Nadeau R., *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.
 32. Raffestin C., " Paysage et territorialité ", *Cahiers de géographie du Québec*, 21, 53-54, 1977, pp. 123-134, <https://www.erudit.org/revue/cgq/1977/v21/n53-54/021360ar.pdf>.
 33. Raffestin C., " Les paradoxes du paysage ", *Compar(a)ison*, 2, 1998, pp. 109-118.
 34. Raffestin C., *Dalla nostalgia del territorio al desiderio di paesaggio. Elementi per una teoria del paesaggio*, Florence, Alinea, 2005.

35. Robert P., *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du nouveau Littré, 1962.
36. Robert P., *Le nouveau petit Robert de la langue française*, Remanié et amplifié par J. Rey-Debove et A. Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2008.